



Conseil d'administration du 16 novembre 2023  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 38  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de voix : 41  
Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Commissaire du Gouvernement

29 NOV. 2023

DELIBERATION n° 2023-22  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 2 novembre 2023, s'est tenu le 16 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 et par l'arrêté n°52-2023-10-00110 du 19 octobre 2023 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 29 juin 2023 mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

**Article 1 :**

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 29 juin 2023.

Le compte-rendu approuvé est annexé à la présente délibération.

**Article 2 :**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 16 novembre 2023.

Le directeur

Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration

Nicolas SCHMIT



## Réunion du Conseil d'administration du 29 juin 2023 Compte-rendu

Participants : voir liste en annexe

Le président remercie la mairie d'Arc-en-Barrois pour l'accueil du CA à la salle des fêtes et se félicite de l'organisation en matinée d'une visite de terrain en Réserve intégrale.

Il présente les documents remis aux membres présents : les rapports d'activité 2020, 2021 et 2022, le guide des animations d'été, la carte touristique nouvelle édition et le guide des randonnées du cœur.

Il présente les nouveaux membres : Géraldine VALLAUD, représentante du Ministère de la Défense, présente à la plénière et Alexis NEVIASKI, non présent ce jour mais qui représentera désormais la DRAC Grand Est.

Nicolas SCHMIT cite enfin les pouvoirs et déclare que le quorum est atteint pour les votes.

### Point 1 : Approbation du compte-rendu du CA du 2 mars 2023

Xavier MORVAN intervient pour signaler une erreur de vocabulaire pour la motion évoquée en début de séance. Le terme « motion de censure » est à corriger, ce qui sera fait.

#### **Vote de la délibération 2023-13**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 40

La délibération 2023-13 approuvant le compte-rendu du CA du 2/03/2023 est adoptée à l'unanimité.

### Point 2 : Points d'actualité

#### Visite officielle du 26 mai 2023

Une délégation composée de la Première ministre Elisabeth BORNE, accompagnée de 4 ministres - : Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion de territoires, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Béragère COUILLARD, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Sarah EL HAIRY, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel - et du commissaire européen à l'Environnement Virginijus SINKEVICIUS, s'est déplacée pour une visite officielle sur le territoire du Parc national de forêts. Elle s'est rendue sur 3 sites en Côte-d'Or : la porte de cœur de Châtillon-sur-Seine, le Marais des Brosses et l'ATE de Recey-sur-Ource sur le site du lac Parisot.

#### Dossiers de financement

Le directeur fait un point de situation sur les demandes de financement déposées par le Parc national de forêts.

Le projet « Sentiers de nature/GR de Pays » présenté par le Parc national de forêts a été retenu par le CEREMA.

Les 3 dossiers présentés pour des financements Fond vert ont obtenu des réponses positives : un dossier pour l'acquisition de véhicules, un dossier « Boucles de cœur » et un dossier « Portes de cœur/GR de Pays ».

Les 4 dossiers FEDER Région Bourgogne Franche-Comté - « Cigogne noire », « Espèces



emblématiques », « Prairies » et « Forêt et changement climatique ».- et le dossier d « Filière Bois » déposé dans le cadre d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sont en attente de réponse imminente, avec déjà des retours positifs.

### Actualité RH

Pour la saison estivale, 3 animateurs·trices Nature ont été embauchés de juin à août et 5 hôtes·hôtesse·s d'accueil travailleront en juillet et août sur le programme d'animations d'été du Parc national de forêts.

Un archiviste travaillera en juillet-août sur les archives du GIP conservées au Parc national de forêts.

Lucie DIETZ, chargée de mission Forêt-Réserve intégrale a pris ses fonctions dans l'établissement au 1<sup>er</sup> juillet. Ingénieure de l'Agriculture et de l'Environnement, elle travaillait à la Direction territoriale de l'ONF du Grand Est ; compétences en matière de traitement du LIDAR sont soulignées.

Camille SAVARY rejoint également l'équipe au 1<sup>er</sup> juillet en qualité de chargée de projet Milieux humides et aquatiques.

Adeline PICHARD arrivera au Parc national en septembre sur un contrat de chargée de projet Stratégie Natura 2000

Le recrutement d'un·e secrétaire général·e adjoint est en cours.

Enfin un recrutement de garde-moniteur·trice sur le secteur de Leuglay va être nécessaire pour remplacer Natacha FONTAINE qui a brillamment réussi le concours de Technicien forestier organisé par l'OFB.

Le plafond d'emploi saturé du Parc national de forêts ne permettait pas à l'établissement d'ouvrir un poste et n'est par conséquent pas en capacité d'accueillir Natacha comme lauréate, ce qui n'est pas sans poser problème.

### Schéma d'interprétation des patrimoines

Ce dossier est piloté par Solène DE DONATO, chargée de mission Paysage, laquelle est accompagnée dans ce travail par l'atelier Luth médiations.

Le travail est mené de façon partenariale avec le territoire. Des ateliers participatifs ont été organisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Un document identifiant 15 thèmes est en élaboration ; il sera présenté pour approbation au CA du mois de Novembre

### Stratégie scientifique du Parc national de forêts

Un constat : la connaissance ne suffit pas à protéger la biodiversité.

Une question : une stratégie scientifique pour quoi faire ?

L'acquisition de connaissances visera à :

- Contribuer à la gestion conservatoire du cœur et durable de l'aire d'adhésion
- Servir à la notoriété du Parc national
- Appuyer le développement territorial

La stratégie scientifique a vocation à structurer la chaîne de production de la connaissance ; elle est basée sur un concept clé : le socio-écosystème, qui met en valeur la relation entre la nature et l'humain, et la présence de ce dernier dans la constitution et le fonctionnement des écosystèmes.

Le choix a été fait de partir sur un temps court, calé sur le calendrier du COP (2024-2028).

Le projet de structuration de la stratégie scientifique prévoit 6 objectifs à long terme déclinés en objectifs opérationnels.

Ce travail est conduit bien entendu en lien avec le Conseil scientifique.

La stratégie scientifique du Parc national de forêts sera présentée pour approbation au CA du 9/11/2023.

Jean-Claude VOLOT intervient pour signaler que la protection du patrimoine naturel n'est pas acquise autant que l'est la protection du patrimoine culturel. Il déplore la nécessité de convaincre les fonctionnaires de l'État à chaque changement de préfet par exemple, en particulier sur la question des

éoliennes qui ne devraient pas être autorisées dans un rayon de 20 km autour du Parc national.

Isabelle BOURION souhaite répondre sur cette question des éoliennes. Elle rappelle que le préfet Robine a rencontré le directeur et le président du Parc national et qu'il a rappelé à cette occasion son attachement à la protection du Parc national. Le gouvernement impulse des mesures rapides de développement des énergies renouvelables mais le préfet envisage d'étudier avec discernement l'application de ces mesures sur le périmètre du Parc national.

Philippe PUYDARRIEUX signale qu'une chargée d'étude a été recrutée pour 2 mois afin justement de travailler sur l'impact des installations ENR sur le Parc national. L'objectif est de réunir les éléments notamment cartographiques qui serviront pour faciliter le travail d'instruction des services de l'État chargés de l'examen de projets éoliens et photovoltaïques.

Un travail juridique sera également réalisé sur la jurisprudence administrative existante sur le sujet, qui vient conforter les positions du Parc national.

Marc POULOT exprime d'abord son regret que les Chambres d'agriculture n'aient pas été invitées à l'occasion de la visite ministérielle.

Sur la question des énergies il pointe l'attention à avoir sur les leviers économiques qui sont à l'œuvre dans ce domaine.

Nicolas SCHMIT répond par rapport à la visite officielle en indiquant que le Parc national n'a eu aucune marge de manœuvre sur les invitations. Il fait simplement remarquer l'intérêt de cette visite officielle qui a mis en valeur le Parc national de forêts.

Frédéric NAUDET sur la question des ENR déclare qu'une ceinture protectrice aurait dû être prévue autour du Parc national et insiste sur les offensives des promoteurs auprès des élus.

Par ailleurs il s'étonne de l'inertie des pouvoirs publics et revient sur la question des étangs des Marots. Il rappelle la visite du préfet de Côte-d'Or le 8 juin 2023. A ce jour 29 juin, toujours aucune décision officielle de la remise en eau partielle n'est annoncée.

### **Point 3 : Budget rectificatif n°1 (BR 1) pour 2023**

Le BR 1 est présenté par Krystel CORSAGNI. A cette occasion, le président précise que Krystel CORSAGNI a été promue secrétaire générale et la félicite pour cette nomination.

Krystel CORSAGNI introduit son propos en soulignant la montée en puissance de l'établissement sur ses 3 ans d'existence et en signalant le contexte particulier lié au plan France Relance.

Le budget initial (BI) 2023 a été élaboré au cours de l'été 2022 et voté en CA le 10 novembre 2022 ; il est normal qu'il ait subi des modifications justifiant un budget rectificatif.

Il était nécessaire d'intégrer :

- les restes à payer au 31 décembre 2022 majoritairement dus aux actions engagées dans le cadre du dispositif France Relance ;
- de nouvelles recettes fléchées ainsi que de nouvelles dépenses attendues sur 2023.

Au niveau de l'enveloppe « Personnels » le plafond d'emplois reste identique : 30 ETP / 32,5 ETPT.

Une modification a été apportée sur l'enveloppe « Apprentis » suite à une démission et pour transférer les frais de formation vers l'enveloppe « Fonctionnement ».

La prise en charge de 3 CDD hors plafond (financements FEDER) au 2<sup>ème</sup> semestre a été ajoutée à l'enveloppe.

Les recettes ont été revues à la hausse, tant au niveau des recettes globalisées (montants attendus en 2022 versés sur 2023) que des recettes fléchées (nouvelles subventions attribuées).

Quant aux dépenses, une augmentation notable des dépenses d'énergie est à signaler, due à la hausse du coût de l'énergie et au fait que sur 2023, les 3 étages du bâtiment du siège sont occupés (contre un puis deux précédemment).

L'augmentation des crédits de paiement s'explique par les restes à payer du plan France Relance et de l'appel à projets 2022.

Krystel CORSAGNI en arrive aux soldes.

La trésorerie, qui était totalement artificielle va être ramenée de 2 270 k€ en janvier 2023 à 790 k€ au 31/12/23, ce qui correspond à 62 jours de fonctionnement.

La valeur du jour de fonctionnement passe de 2600 €/jour en 2020 à 12 554 €, cette hausse traduisant



la montée en puissance du Parc national.

Krystel CORSAGNI conclut en disant que 2023 peut être considérée comme une année de référence pour l'EPPN.

Le président remercie la secrétaire générale pour cette présentation du BR 1 et propose de passer au vote de la délibération 2023-14

#### **Vote de la délibération 2023-14**

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 40*

*Le BR 1 2023 est approuvé à l'unanimité.*

### **Point 4 : Note de gestion du régime indemnitaire des personnels du Parc national**

Le régime indemnitaire des personnels de l'établissement doit être présenté pour vote au CA.

Le directeur apporte quelques explications sur le sujet.

La note de gestion est fondée sur les textes de référence et répond à un principe de convergence inter-parcs nationaux.

Les personnels de l'EPPN se répartissent entre des fonctionnaires et des contractuels relevant du quasi-statut de l'environnement. Une volonté de rapprochement entre les statuts est recherchée.

Le régime indemnitaire est apprécié sur la base de l'entretien annuel d'évaluation.

En l'absence de questions ou remarques, le président propose de passer au vote.

#### **Vote de la délibération 2023-15**

*Contre : 0*

*Abstention : 1*

*Pour : 39*

*La note de gestion est approuvée.*

### **Point 5 : Election du représentant au bureau des personnes à compétence locale**

Véronique GENEVEY expose la situation. Monsieur Olivier LANDEL, membre du CA élu au Bureau du CA a présenté sa démission en janvier 2023. Un nouveau représentant des personnalités à compétence locale au Bureau doit être élu par les membres du même collège au CA mais préalablement, un arrêté préfectoral doit être pris pour remplacer Monsieur LANDEL au CA. Cet arrêté est en attente de signature par la Préfecture de la Haute-Marne.

2 candidatures avaient été transmises : Monsieur Patrick LHUILLIER, représentant des chasseurs de la Haute-Marne et M. Jean-Marie ROLLET, représentant les APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) de Haute-Marne.

Mickaël PETITJEAN s'étonne du blocage de signature à propos de cet arrêté et s'en excuse.

Au vu des conditions présentes, le président propose à l'assemblée de reporter le vote au CA de novembre, proposition collectivement entérinée.

### **Point 6 : Représentation du Parc national de forêts au CBR du Grand Est**

Stéphane WOYNAROSKI demande la parole car, étant le représentant titulaire du Parc national au Comité régional de la biodiversité de la région Grand Est, il souhaite s'expliquer sur sa démission.

Depuis sa désignation, en raison de son manque de disponibilité et de la distance géographique, il n'a assisté à aucune des réunions du CBR auxquelles il a été invité. Il le regrette et démissionne dans l'objectif de céder la place à un membre du CA qui pourra mieux honorer cette représentation.

Marie-Claude LAVOCAT, suppléante de Stéphane WOYNAROSKI, fait part des difficultés ressenties

dans les réunions du CRB du fait de la technicité des sujets.

Il est proposé que le directeur et la directrice adjointe du Parc national, membres du CA avec voie consultative, soient désignés comme représentants au CRB Grand Est.

Jean-Philippe SIBLET en appelle à la mobilisation des élus bénévoles, car la charge de travail lourde qui pèse sur les actifs est lourde.

Marc Poulot tout comme Jean-Claude Volot soulignent l'importance de la représentation par des élus.

Le directeur revient sur le constat que l'indisponibilité des élus a pour conséquence que le Parc national ne siège pas dans cette instance ; il propose un binôme élu/technicien.

Guy Durantet qui lui aussi milite pour l'engagement des élus accepte d'être candidat. La directrice adjointe serait sa suppléante.

Le président propose de passer au vote en présentant Guy Durantet comme titulaire et Véronique Genevey comme suppléante pour représenter le Parc national de forêts au CRB Grand Est.

#### **Vote de la délibération 2023-16**

*Contre : 0*

*Abstention :*

*Pour : 40*

*Délibération approuvée à l'unanimité*

### **Point 7 : Rapport social unique 2022**

Le rapport social unique présente les effectifs de l'établissement public. Les plafonds d'emplois de 30 ETP (équivalent temps plein) et 32,5 ETPT (équivalent temps plein travaillé) ont été respectés. Le document détaille les flux de personnels, les conditions et organisation du travail. Le développement des compétences est abordé, avec la formation des agents, et l'accueil de stagiaires et VSC (volontaires de service civique). Les points santé et sécurité au travail sont inscrits.

Le rapport social unique atteste de la montée en puissance de l'établissement en 2022.

Jean-Philippe Siblet souligne la faiblesse des effectifs par rapport aux missions et à la taille et l'accessibilité du territoire. Il salue le travail réalisé pour obtenir des contrats hors-plafond mais tire la sonnette d'alarme quant à l'effectif statutaire.

Le président remercie le CNPN pour cette intervention et confirme le problème en rappelant la motion dénonçant le manque de moyens votée au CA du 2 mars 2023. Le message a été passé aux ministres, notamment à Bérangère Couillard à l'occasion de sa visite aux présidents de parcs nationaux le 26 juin qui a confirmé avoir entendu la demande.

Jean-Marie Rollet, suite à l'explicitation apportée sur les congés/RTT, alerte sur les bombes à retardement que sont les CET (compte épargne temps) pour les services.

#### **Vote de la délibération 2023-17**

*Contre : 0*

*Abstention :*

*Pour : 40*

*Délibération approuvée à l'unanimité*

### **Point 8 : Protocole égalité Femmes-Hommes 2022**

Le protocole égalité Femmes-Hommes du Parc national de forêts s'appuie sur le plan déployé au niveau national ; il se décline en 5 axes et 18 mesures.

Sa mise en œuvre est déjà engagée avec des réalisations comme la nomination d'une référente en la personne de Margaux Jacob et la conduite d'un état des lieux de la situation au sein de l'établissement. Les ambitions pour l'année 2023 visent à la mise en place d'une cellule de signalement pour les violences sexuelles et sexistes, une attention particulière à porter sur la parité lors des conférences, tables rondes ... et la mise en place de l'écriture neutre dans les documents du Parc national.



## Point 9 : Présentation du projet de COP 2024-2028

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) du Parc national de forêts est établi sur la période 2024-2028, s'intégrant ainsi dans le calendrier des autres parcs nationaux qui eux renouvellent leur COP.

Le document se compose de 3 grandes parties : présentation du Parc national, objectifs de performance et thématiques opérationnelles.

La partie « Objectifs de performance est rédigée par le ministère de tutelle ; les thématiques opérationnelles sont propres à l'établissement EPPN, mais avec un souci d'harmonisation entre tous les parcs nationaux, notamment en adoptant des indicateurs communs.

Une matinée de travail d'équipe collaboratif a été organisée le 2 mai 2023 à Orges, visant à faire émerger les objectifs prioritaires du Parc national de forêts pour les 5 ans à venir.

Pour ce qui est du calendrier des opérations, la version, présentée ce jour en séance sera finalisée puis transmise à la tutelle en septembre pour validation. Le CA de novembre sera appelé à voter sur la version finale. Le COP sera signé en décembre par l'État et l'établissement pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Régis Michon fait remarquer que la charte, élaborée entre 2015 et 2018 n'a pas abordé le sujet de la préservation des forêts contre les risques d'incendie. Or le sujet devient d'actualité, l'ONF commence à l'intégrer dans ses plans de gestion. Qu'en est-il dans le COP ?

Myriam Legay intervient d'abord au sujet des mesures d'accompagnement de la filière forêt bois dans le cadre du plan d'action pour l'adaptation au changement climatique. Les résultats des diagnostics démontrent l'interaction entre la vulnérabilité des massifs forestiers et les aménagements forestiers. Elle demande dans quelle mesure les acteurs qui élaborent ces documents ont été associés à la rédaction du COP ?

Ensuite, Myriam Legay demande quels sont les objectifs et les leviers du Parc national concernant le déploiement des certifications forestières ?

Philippe Puydarrieux répond d'abord sur la question de la prévention du risque incendie par l'affirmative : il est bien prévu d'intégrer ce point dans le volet du COP consacré à l'adaptation au changement climatique.

Il ajoute que le sujet va être traité dans le cadre d'un projet FEDER sur la thématique « Forêt et changement climatique ». Un diagnostic de vulnérabilité des massifs forestiers va être réalisé dans les 3 ans.

Concernant la filière Forêt-Bois, le Parc national de forêts a répondu à un AMI (appel à manifestation d'intérêt) du Ministère de l'Agriculture dans ce domaine. Un consortium a été mis en place afin de pouvoir réfléchir avec les acteurs de la filière à ces questions de l'adaptation au changement climatique et de l'accompagnement de la filière.

Le directeur mentionne également l'appel à projet mobilisant les crédits d'intervention du Parc national, qui incluait les projets de certification forestière. Un dossier déposé par un propriétaire privé a été subventionné dans ce cadre.

Enfin, l'adhésion de l'établissement à l'association Sylv'ACCTES vise à mettre en place un projet sylvicole territorial. Sur la base de ce projet, des financements privés pourront être mobilisés afin d'appuyer les propriétaires forestiers dans leur gestion.

Jean-Philippe SIBLET adhère à ces projets mais s'interroge à nouveau sur les moyens dont dispose le Parc national de forêts pour les mettre en œuvre.

Il revient sur le sujet prévention incendie et affirme qu'il ne pourra pas y avoir de DFSI en Réserve intégrale. Les incendies s'ils se produisent seront l'illustration des phénomènes en cours

Enfin il attire l'attention sur le terme très utilisé de développement durable, littéralement développement qui dure. Dans un parc national, le concept de développement soutenable est plus approprié

Philippe Puydarrieux confirme que l'emploi du terme soutenable au lieu de durable est préconisé.

## Point 9 : Stratégie EEDD du Parc national de forêts

Le président décrypte l'acronyme EEDD, Éducation à l'environnement et au développement durable avant de donner la parole au directeur pour une présentation de ce document.

Le directeur salue le travail du pôle Communication-Pédagogie et en particulier de Franck Jury, chargé de mission EEDD qui a élaboré le document.

Il est important pour le Parc national de clarifier son positionnement en matière éducative, d'identifier les axes et les thèmes prioritaires en s'appuyant sur les spécificités du territoire et de préciser les approches éducatives à privilégier.

Il est essentiel également d'organiser les partenariats institutionnels afin de coordonner et d'optimiser les démarches éducatives sur le territoire, et de fédérer la société civile et les acteurs socio-professionnels pour structurer les projets et actions de manière cohérente et efficace.

Les publics cibles sont les scolaires, mais aussi les agents du Parc national et les agents ONF mutualisés, le grand public qui inclut aussi bien les habitants du territoire et acteurs locaux que les visiteurs et touristes, et enfin les publics spécifiques (acteurs professionnels, élus, ...).

Sont présents sur le territoire les partenaires institutionnels, ainsi des structures spécialisées dans l'EEDD, et des partenaires extérieurs au territoire mais qui conduisent des actions sur le territoire. Ces partenariats sont autant d'appuis pour le Parc national qui est contraint par des moyens limités.

La logique est de travailler sur des projets innovants, conduits dans la durée. Le manque de moyens conduit à construire des projets « standard », des dispositifs pouvant être répliqués.

Des outils sont à disposition - les ATE (aires terrestres éducatives), le SNU (service national universel) - et des événements ponctuent l'année (JIF, programme d'animations estivales, ...)

En interne, les acteurs du domaine EEDD sont, en plus du chargé de mission, les gardes-moniteurs-trices, les agents ONF mutualisés sur les missions EEDD, les volontaires de service civique, les animateurs Nature et hôtes-esses d'accueil et le réseau EEDD inter-parcs.

Le lien entre l'homme et la nature est au cœur de la stratégie EEDD, thème transversal, que l'on a d'ailleurs évoqué dans la présentation de la stratégie scientifique avec le concept de socio-écosystème. Nicolas SCHMIT évoque justement la porte ouverte organisée ce 29 juin par l'école de Leuglay-Voulaines pour présenter leur travail.

Myriam LEGAY salue la qualité du document, très complet mais regrette toutefois l'absence de débat, de controverse et redoute une prédominance d'un mode descendant.

Philippe Puydarrieux, sur la notion de questionnement/débat, rappelle que le dispositif est adapté au public ciblé, majoritairement jeune. Il précise ensuite que l'échange, la discussion, l'expérientiel sont au cœur même de la démarche et des pratiques de l'EEDD.

Le président propose de passer au vote de la délibération 2023-19

#### **Vote de la délibération 2023-18**

Contre : 0

Abstention :

Pour : 40

*La stratégie EEDD du Parc national de forêts est approuvée à l'unanimité.*

### Questions diverses :

Denis DHERBOMEZ soulève le problème des barrières en forêt qui ne disposent pas de passe à vélo, ce qui complique la circulation des cyclistes et demande s'il est possible de réviser les équipements dans ce sens.

Nicolas SCHMIT remercie Madame la sous-préfète et les personnels qui ont assuré l'organisation de la journée, la visite de terrain. Il clôture la séance en invitant les membres présents à partager le verre de l'amitié.

Fait à Arc-en-Barrois, le 29 juin 2023

Le président du CA  
du Parc national de forêts

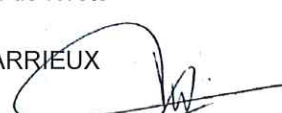
Nicolas SCHMIT



Parc national de forêts

Le directeur  
du Parc national de forêts




Philippe PUYDARRIEUX






## Conseil d'administration du 29 Juin 2023

### Feuille d'émargement - Membres avec voix délibérative

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
ANDRIOT Jean-Paul Maire de Germaines			
AUBERTOT Laurent CC Auberive Vingeanne Montsaugonnais		MAUGRAS Jacky CC Grand-Langres	
BERNY Benoît CC Tille et Venelle		PONSOT Cecile CC Tille et Venelle	
BONNET-VALLET Marie-Claire	Visio	Pouvoir SC Volet	
BÖTSCHI Stéphanie			
BREDIN Didier Maire de Busseaut			

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Bruno SCHNEIDER LPO 21			
X CHANET Jean-François			
CHEVALLIER Freddy		LOISIER Anne-Catherine	
CHRISTOPHE Delphine		NEVIASKI Alexis DRAC	
D'HERBOMEZ Denis			
DE BUCY Joseph	Absent excusé	donne pouvoir à Denis D'HERBOMEZ	
Directeur Agence de l'eau Seine-Normandie		GUILMAIN Anne-Louise	Absente excusée



Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
DUFAY Marie-Guite <i>Prte Region BFC</i>	Absente excusée		
DUNOYER Anne	<i>visio OK</i>	DE MAGNITOT Raoul	
DUPAS Francis	<i>[Signature]</i>		
DURANTET Guy	<i>[Signature]</i>	MICHEL Jean-Pierre	
FAUVEL Bruno	<i>[Signature]</i>		
FOTRE-MULLER Marie-Jeanne <i>TRAAF BFC</i>	<i>[Signature]</i> Abs	RAYNARD Lionel	<i>[Signature]</i>
FREQUELIN Philippe CC des Trois Forêts	Absent excusé	JACOB Guy CC des Trois Forêts	Absent excusé






Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
GONY Roger CEN Champagne-Ardenne			
JACQUINOT Denise Maire de Les Gouilles		BOURDENET Frédéric Maire d'Aignay-le-Duc	
LACROIX Nicolas			
LAUBIER Florence		Mme HUCKENSTURM	visio OK
LAVIER Vincent	Absent excusé	Pouvoir donné à POULOT Marc	
LAVOCAT Marie-Claude Maire de Châteauvillain	Absente excusée	DEMANGEOT Josette Maire de Dancevoir	Absente excusée
LEGAY Myriam AgroParisTech Nancy			








Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
LEROY Franck	Absent excusé	DELONG Sophie	Absente excusée
LHUILIER Patrick			
LIPPIELLO André Maire d'Essarois		CHARDON Philippe Maire de Montigny-sur-Aube	
LOGEROT Xavier DDT la Haute-Marne			
MARIOTTE Jérôme			
MICHON Régis		THIVILLIER Jean-François	
MONOT Michel			

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
MORVAN Xavier		RENNE Marie	
NAUDET Frédéric CC Pays châtillonnais		EME Gérard CC Pays châtillonnais	
POULOT Marc			
QUENNESSON Thierry			
QUOST Baptiste		Représentante du Personnel	
ROBINE Franck Préfet le la Côte d'Or		Isabelle BOURION Sous-préfète de Montbard	
ROLLET Jean-Marie Nature Haute-Marne			



Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
ROSSIGNEUX Yvette Maire de Giey-sur-Aujon		CAVIN Jean-Michel Maire d'Aubepierre-sur-Aube	
SAUVADET François		FROT Marc Conseiller départemental	
SCHMIT Nicolas			
SIBLET Jean-Philippe			
TOSTAIN Olivier			
VALLAUD Géraldine			
VANLAER Hervé		TORRE Jean-Paul	

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
VINCENT Philippe Maire de Vanvey		BORNOT Christian Maire de Buncey	
VINOT Claude			
VOLOT Jean-Claude			
WOYNAROSKI Stéphane	Absent excusé	Nicolas Schmit Pouvoir à 	
SCHNEIDER Bruno			
		DURY Anne-Cécile Maire de Vals-des-Tilles	Absente excusée